

Montréal, le 28 septembre 2010

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

SOUS TOUTES RÉSERVES

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'Énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Paule Hamelin
Ligne directe : 514-392-9411
Télec. : 514-876-9011
paule.hamelin@gowlings.com

Adjointe
Tél. : (514) 878-1041, poste n° 65254

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport d'électricité
Votre dossier : R-3669-2008, Phase 2
Notre dossier : L113490003

Chère consoeur,

Pour donner suite à la lettre de la Régie du 23 septembre 2010, nous tenons à vous transmettre les informations requises pour la reconnaissance des statuts de témoins experts dans le présent dossier conformément à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Nous entendons faire appel à deux experts et nous décrivons ci-après en deux temps les renseignements requis relativement à chacun de ces experts :

1. Nom et coordonnées du témoin expert

Craig R. Roach, Ph.D.
Boston Pacific Company, Inc.
1100 New York Avenue, NW
Suite 490 East
Washington, DC 20005
(202) 296-5520
croach@bostonpacific.com

2. Description des besoins de l'expertise en relation avec l'intérêt de EBMI

Cet expert est appelé à venir témoigner sur l'entièreté de son rapport qui comprend essentiellement deux sections, soit la question de l'harmonisation des ATC et la question du processus de planification incluant l'opportunité d'ajouter une annexe K aux *Tarifs et conditions*. De façon plus spécifique, cette expertise est nécessaire afin :

- a) de décrire le cadre réglementaire applicable à la question de l'harmonisation et des modalités contractuelles associées au contrat de service de transport de type « Open Access » tel qu'établi par la Federal Energy Regulatory Commission (ci-après la « FERC »);
- b) de réviser les parties pertinentes des ordonnances 890 et suivantes de la FERC relativement aux sujets abordés dans son rapport d'expertise;
- c) revoir les décisions rendues par la FERC concernant la portée de certaines dispositions du Open Access Transmission Tariff (ci-après « OATT ») développé par la FERC;
- d) de commenter sur le processus proposé d'harmonisation des ATC;
- e) de revoir la question du processus de planification et l'opportunité d'avoir une annexe K eu égard à son expertise dans le domaine réglementaire énergétique aux États-Unis et plus particulièrement, à l'égard de la FERC.

3. Mandat et qualifications demandées pour le témoin expert

Nous demandons respectueusement la reconnaissance de monsieur Craig Roach à titre d'expert en matière de contrat de service de transport de type « Open Access » dans les divers marchés d'électricité nord américains associés aux exigences de la FERC.

Le mandat de monsieur Craig Roach consistera à témoigner sur l'ensemble des éléments énoncés au paragraphe précédent et aux éléments abordés dans le cadre de son rapport d'expertise et toute autre question connexe y reliée que la Régie pourra autoriser ou requérir.

4. Curriculum vitae du témoin expert

La copie du curriculum vitae de monsieur Craig Roach a été jointe à son rapport d'expertise déposé dans le dossier en date de ce jour à titre de « Attachment One ».

5. Nom et coordonnées du témoin expert

William K Marshall
WKM ENERGY Consultants Inc
653 Aberdeen St
Fredericton, NB Canada E3B1S6
(506) 454-8230 (Land)
bill.marshall@rogers.com

6. Description des besoins de l'expertise en relation avec l'intérêt de EBMI

Cet expert témoignera relativement à ses deux rapports d'expertise, le premier concernant essentiellement les annexes 4 et 5 des *Tarifs et conditions* et la formule proposée pour le calcul des écarts de réception et de livraison. Il sera également appelé à témoigner relativement à son deuxième rapport qui porte notamment sur la question de la planification du réseau de transport et l'opportunité d'avoir une annexe K au Québec. Il sera appelé à réviser les parties pertinentes des ordonnances 890 et suivantes de la FERC relativement aux sujets abordés dans les deux rapports d'expertise. Cet expert viendra témoigner notamment sur son expertise à l'égard d'entités de juridiction canadienne dont plus spécifiquement le Nouveau-Brunswick, sur les questions de planification et respect des ordonnances 890 et suivantes de la FERC.

Nous vous référons également à notre correspondance du 2 juin 2009 (C-6-27) expliquant le rôle de cet expert.

7. Mandat et qualification demandés pour le témoin expert

Nous demandons respectueusement la reconnaissance de monsieur William K Marshall à titre d'expert en planification et opérations de réseaux électriques, incluant la tarification des services de transport et les contrats de service de transport.

Curriculum vitae du témoin expert

Une copie du curriculum vitae de cet expert a déjà été produite au dossier sous la cote C-6-27 en date du 2 juin 2009.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.



Paule Hamelin
PH/st

c.c.: Intervenants
Me Morel, Me Dunberry, Me Hivon